

## Compte rendu Réunion de bureau Mardi 27 janvier 2015 à Castex

**Excusés** : Annie Bourdallé, André Danos, Jean-Marc Le Mao

### **I – Validation cabinet pour diagnostic Enfance Jeunesse**

La re-signature du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) CAF est prévue pour 2015. Le nouveau CEJ sera effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2015 cependant la signature aura lieu fin d'année 2015. Sa durée est de 4 ans.

Dans le cadre de cette re-signature, un diagnostic complet doit être réalisé avant le 30 mars 2015.

Il a été décidé lors de la réunion de bureau du 2 décembre 2014 de réaliser un diagnostic optionnel avec un cabinet extérieur afin de baisser le coût global de 50% (diagnostic complet 15 000 €, optionnel 7 500 €). Le cabinet aura pour principales missions d'analyser les données répertoriées par nos services et d'émettre des préconisations objectives.

2 cabinets gersois se sont positionnés :

- Arlit Conseil/ Dewynter Conseil
- Gers Initiative

Suite à la rencontre des deux cabinets et en termes de plan d'action et de méthode de travail le choix s'est orienté sur le cabinet Arlit Conseil/Dewynter Conseil.

### **II- Voirie**

Suite aux différents débats et groupes de travail voirie et Bureau, il a été proposé de restituer l'entretien de la voirie communale aux communes. Cela n'implique pas une restitution totale de la compétence voirie mais une redéfinition de l'intérêt communautaire. Pour l'année 2015, il est proposé que les voiries ZA restent voiries d'intérêt communautaire et qu'une commission voirie (voir ci-dessous) travaille à la redéfinition de la voirie d'intérêt communautaire identique pour l'ensemble du territoire pour mise en application en 2016. A savoir qu'en terme de DGF cette décision n'a aucun impact sur les dotations 2015.

Vote à l'unanimité pour retour de l'entretien de la voirie communale aux communes ex Vals Et Villages en Astarac.

Concernant l'emprunt voirie, la CC conserve l'annuité de l'emprunt voirie qui se termine en 2019.

Vote pour la répartition du retour de la fiscalité aux communes :

- 80 % mètres linéaires / 20 % fiscalité : 12 voix
- 70 % mètres linéaires / 30 % fiscalité : 2 voix
- 50 % mètres linéaires / 50 % fiscalité : 3 voix

Sera ainsi proposée au Conseil Communautaire la répartition 80/20.

- *Point financier SIVOM Programmation 2014 : (voir docs ci-joint)*

A ces montants doit être rajouté 35000 € de travaux d'investissement supplémentaires du 11/11/2014 au 31/12/2014 et 35 000 € de travaux à réaliser en 2015 qui étaient prévus sur la programmation 2014.

Le SIVOM est en attente de subventions liées aux intempéries du mois de juin (environ 36000 €) et de 20000 € de FCTVA lié aux investissements 2014.

- *Commission Voirie*

Décision de recomposer la commission voirie d'AAG. La mission de cette commission sera de redéfinir la notion d'Intérêt communautaire pour une déclinaison de la compétence voirie à l'identique sur l'ensemble du territoire.

Il est demandé de se concerter par secteur ou entre communes voisines afin de positionner un élu qui participera à cette commission.

### **III – Tourisme**

Suite aux différentes rencontres avec l'Office de Tourisme (OT) de Mirande et le Comité Départemental du Tourisme (CDT) différents points en termes de politique et communication touristique ont été abordés.

L'OT de Mirande propose la mise en place d'un point info tourisme à Villecomtal sur Arros. En effet, ce positionnement est intéressant en tant que porte d'entrée dans le département en bord de RN 21. Il pourrait être positionné dans les locaux de la Communauté de Communes.

AAG doit prendre une décision quant au souhait de sa mise en place. L'OT est prêt à accompagner AAG pour la formation du personnel et la transmission de documents.

Les membres du bureau valident cette proposition.

De plus, la commission patrimoine travaille sur la création de sentiers de randonnée intercommunaux thématiques et un circuit touristique motorisé. L'objectif étant de se démarquer des autres territoires.

AAG a la possibilité de mettre en place une géolocalisation de ses sentiers actuels sur le site internet du CDT. La seule exigence est le balisage précis.

A noter qu'AAG avec le départ de Serge Dutrey (retraite) n'est pas en mesure d'assurer le suivi de tous les sentiers (balisage + entretien).

Si la commune souhaite la géolocalisation de son sentier un engagement de sa part est demandé afin d'assurer le balisage régulièrement en s'appuyant sur un référent. Le référent en question devra être en contact régulier avec l'agent technique qui gèrera l'entretien. Aucune modification du parcours ne doit être réalisée sans en informer la Communauté de Communes.

2 passages par an d'entretien seront réalisés par le technicien d'AAG.

En parallèle la commission propose la mise en place d'un circuit motorisé qui relirait points de vue, patrimoine, producteurs locaux...

Cette action permettrait un travail de coordination entre tous les acteurs locaux. C'est à partir du retour et du positionnement des acteurs touristiques locaux que ce tracé pourrait être défini.

- Un cahier des charges précis devra être respecté afin d'intégrer la boucle (*par exemple* :
  - *Point de vue : accessibilité en voiture*
  - *Vente directe/ Visite ferme : accueil régulier*
  - *Patrimoine : renommée départementale/nationale + contact référent*

Proposition de mettre en place une réunion qui regroupera l'ensemble des acteurs touristiques du territoire, à laquelle OT et CDT seront conviés. L'ordre du jour de cette rencontre serait :

- Présentation projet politique touristique
  - Sentiers thématiques intercommunaux

- Boucle motorisée
- AAG Vélo et pédestre
- Moyens de communication mis à leur disposition
  - Pass privilège, Petit Dartagnan, ...
  - Livrets thématiques (accueil, restauration, activités)
  - Accompagnement formations

A noter que toutes les mairies recevront dans les jours suivants un tableau à mettre à jour concernant les différents acteurs touristiques recensés sur leur commune, afin que l'ensemble de ces acteurs puissent être informés de cette démarche.

#### **IV – Retour groupe de travail écoles Secteur Baïses**

Lors du groupe de travail écoles du secteur Baïses il a été décidé de proposer à l'académie le schéma suivant :

- Fermeture de l'école de Montaut
- Transformation de l'école de Manas en école Maternelle en utilisant le mobilier de Montaut
- Berdoues reste école maternelle
- Regroupement des classes élémentaires sur les écoles Sainte-Dode et Saint-Michel

Ceci dans l'objectif de tendre vers la création d'un groupe scolaire neuf (bâtiment pertinent et attractif).

Sur cette même thématique une réunion secteur Astarac est prévue Mardi 10 février à 18h à Loubersan.